

Communiqué de presse du président CCIAG

La CLCV vient de rendre public une étude sur la gestion des services publics du chauffage urbain au niveau national intitulée : « *Tarif, contrats, gouvernance. Il faut reprendre en main le chauffage urbain* ».

Cette étude est intéressante à plusieurs titres :

- Elle démontre que les usagers se mobilisent pour comprendre et contrôler ce service public qui est en général mal ou peu contrôlé par les autorités organisatrices (communes ou EPCI) ;
- Dans de nombreux cas, les concessionnaires dépendent de quelques grands groupes privés qui ne sont pas des modèles de transparence dans la relation avec les usagers et dans les rapports avec les collectivités ;
- De nombreuses collectivités ne font pas le travail de contrôle du service public, laissant au concessionnaire beaucoup trop de liberté notamment sur les tarifs pratiqués.

Par contre il est dommage que la CLCV ait fait une erreur dans l'estimation du tarif du chauffage urbain pratiqué dans l'agglomération grenobloise en indiquant que le tarif atteignait 88,7 €/MWh en 2015 (sans préciser si c'était Hors Taxe ou TTC) alors que la réalité est la suivante ces dernières années :

Prix du chauffage urbain en € TTC/MWh, issus des rapports annuels de la CCIAG

	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Prix moyen (€TTC/MWh)	70,42	76,91	79,16	73,59

Ce tarif se situe dans la moyenne des réseaux de chauffage urbain dont la majorité de la chaleur provient de la biomasse et de l'incinération des ordures ménagères (son évolution dépend du prix des combustibles et également de la météorologie, la saison 2014/2015 ayant été la plus douce depuis de longues années).

Il serait correct que la CLCV corrige son étude sur le tarif pratiqué à Grenoble.

A Grenoble, la CLCV indique à juste titre que les usagers se sont constitués en collectif pour un chauffage urbain juste et solidaire suite à des augmentations indues de tarifs en 2008 qui permettaient au délégataire de dégager des marges très importantes dépassant largement ce qui était prévu au compte d'exploitation prévisionnel trop généreux envers le délégataire.

Cette mobilisation des usagers en accord avec la nouvelle équipe municipale a permis de contrôler les marges du délégataire (société d'économie mixte à majorité de la ville de Grenoble) et depuis le 1^{er} janvier 2015, c'est la métropole qui est l'autorité organisatrice du service.

En ce qui concerne l'actionnariat du concessionnaire, la ville de Grenoble a insisté auprès de l'actionnaire privé DALKIA pour qu'il se retire de l'actionnariat de la SEM, ayant participé de près à la gestion très critiquable du service durant de très longues années. Il est regrettable que pour l'instant il n'ait pas accepté de vendre ses actions.

Hakim SABRI
Président de la CCIAG



A propos de la Compagnie de Chauffage



Société d'Economie Mixte Locale -
Création 1960



1^{er} réseau de chaleur régional
de France



Présidée par Hakim SABRI



210 employés



67,3 millions d'euros



Alimentation de 100 000
équivalents-logements



7 communes
alimentées



5 centrales
interconnectées



+ 170 km de réseau
maillé